



COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 21/10/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Christelle GAUBERT, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LEMESLE, Jean-Pierre CITEAU donne pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD donne pouvoir à Mickaël ONILLON, Sophie CHATELIER donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD,

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27102025_07_Harmonisation des tarifs funéraires à compter du 1er novembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°11122023_07 du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2023 fixant les tarifs des cimetières à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'arrêté n°ARR2025-052-DIV en date du 7 mars 2025 portant règlement général des cimetières,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 6 octobre 2025,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD expose les anciens tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2024 :

Concessions	depuis le 01/01/2024		
	15 ans	30 ans	50 ans
Concession Caveau	100 €	200 €	250 €
Concession Caverne	120 €	150 €	200 €
Concession Columbarium	300 €	500 €	700 €

Ventes	Neuf
Vente caveau simple	au prix d'achat par la commune aux pompes funèbres
Vente caveau double	au prix d'achat par la commune aux pompes funèbres

Vente cavurne	au prix d'achat par la commune aux pompes funèbres
Caveau provisoire	gratuit
	Occasion
Vente caveau simple	Prix d'achat actuel de la commune / 2
Vente caveau double	Prix d'achat actuel de la commune / 2
Vente cavurne	Prix d'achat actuel de la commune / 2

Pour les usagers souhaitant des caveaux simples quartier la Mothe et pour le quartier La Chapelle des caveaux simples, des caveaux doubles (ou 2 places) et des cavurnes, la pratique communale consiste en un simple règlement d'une concession auprès de la commune puis les usagers sont invités à consulter directement les sociétés de Pompes Funèbres pour les travaux.

Pour les usagers souhaitant des caveaux doubles et des cavurnes quartier La Mothe, les travaux sont gérés par la commune par lot réalisés d'avance et refacturés ensuite aux usagers au tarif d'achat de la commune en sus du tarif de la concession.

A ce jour, les pratiques appliquées sur la commune diffèrent selon le cimetière. Dans un objectif d'égalité de l'utilisateur devant le service public et de sécurisation de l'action publique, ces pratiques doivent être harmonisées, tout en tenant compte des particularités de chaque cimetière et en accord avec l'existant de chacun.

Monsieur Jean-Luc RABILLARD expose la proposition des nouveaux tarifs :

➡ Pour les concessions, aucun changement de tarif. **Une distinction a été apportée pour le Colombarium avec application d'un tarif pour un colombarium neuf ainsi que pour un colombarium d'occasion après reprise:**

Concessions	À compter du 01/11/2025		
	15 ans	30 ans	50 ans
Concession de terrain Caveau et pleine terre	100 €	200 €	250 €
Concession de terrain Cavurne	120 €	150 €	200 €
Concession Columbarium neuf	300 €	500 €	700 €
Concession Columbarium occasion	150 €	250 €	350 €

➡ Pour les ventes de caveaux simples, caveaux doubles et cavurnes, Monsieur RABILLARD suggère que les sociétés de pompes funèbres puissent s'occuper directement des travaux en harmonie avec l'existant de chaque cimetière et suivant le règlement des cimetières qui définit les caractéristiques autorisées.

Ventes	Neuf
Vente caveau simple	Consultation directe des sociétés de Pompes Funèbres
Vente caveau double	2 caveaux doubles pré-installés restants à ce jour au prix d'achat de la commune de 1 696,45€ TTC Puis pour les suivants, consultation directe des sociétés de Pompes Funèbres

Vente cavurne	6 restants pré-installés restants à ce jour au prix d'achat de la commune de 462,25€ TTC
Caveau provisoire	gratuit

➡ En outre, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales, certaines opérations réalisées au sein du cimetière peuvent être refacturées :

Dispersion des cendres	50 €
Entretien des tombes	À la charge des concessionnaires et de leur famille
Exhumation en cas de reprise de concession	À la charge de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DÉCIDER** de solder la vente des derniers travaux de caveaux doubles et cavurnes, pré-installés quartier la Mothe, avant de favoriser la consultation directe des sociétés de Pompes Funèbres par les usagers, comme suit :

A compter du 01/11/2025	
Ventes	Neuf
Vente caveau double	2 caveaux doubles pré-installés restants à ce jour au prix d'achat de la commune de 1 696,45€ TTC puis pour les suivants, consultation directe par les usagers des sociétés de Pompes Funèbres
Vente cavurne	6 restants pré-installés restants à ce jour au prix d'achat de la commune de 462,25€ TTC puis pour les suivants, consultation directe par les usagers des sociétés de Pompes Funèbres

- **DE VALIDER** les nouveaux tarifs ci-dessous proposés à compter du 1^{er} novembre 2025 comme suit :

A compter du 01/11/2025			
Concessions	15 ans	30 ans	50 ans
Concession de terrain Caveau et pleine terre	100 €	200 €	250 €
Concession de terrain Cavurne	120 €	150 €	200 €
Concession Columbarium neuf	300 €	500 €	700 €
Concession Columbarium occasion	150 €	250 €	350 €
Autres			
Caveau provisoire	gratuit		
Dispersion des cendres	50 €		
Entretien des tombes	À la charge des concessionnaires et de leur famille		

Exhumation en cas de reprise de concession

À la charge de la commune

- **D'APPLIQUER** ces tarifs à compter du 01/11/2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à procéder aux ventes.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

